



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 17 : Protection de l'environnement — Aviation internationale et changements climatiques

Point 18 : Protection de l'environnement — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

L'AVIATION INTERNATIONALE DOIT CONVENIR DE MESURES AMBITIEUSES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE TRANSITION ÉQUITABLE

(Note présentée par la Nouvelle-Zélande)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Nouvelle-Zélande souhaite qu'à l'heure d'adopter un objectif ambitieux à long terme (LTAG), l'aviation internationale tienne compte du fait que les pays en développement, les États insulaires du Pacifique et d'autres pays de faible altitude n'ont pas le temps d'attendre qu'on passe à l'action. La Nouvelle-Zélande appuie les progrès réalisés lors de la Réunion de haut niveau sur un objectif ambitieux à long terme et note que ce dernier devrait être assorti d'une transition équitable, de même que toute mesure adoptée par la suite, afin de garantir qu'aucun pays ne soit laissé pour compte. La Nouvelle-Zélande souhaite également que le niveau d'ambition et les objectifs du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) soient maintenus lors de son premier examen périodique.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note du contenu de la présente note de travail ;
- b) noter que les décisions relatives à l'action climatique ne peuvent pas être remises à plus tard car tout retard aura des conséquences graves et catastrophiques pour les petits États insulaires ;
- c) noter que les États devraient s'efforcer d'établir un objectif ambitieux assorti d'une transition équitable, conformément à l'initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI ; et
- d) noter que le niveau d'ambition du CORSIA devrait être maintenu ou renforcé et que le niveau de référence devrait permettre de garantir que les émissions soient dûment compensées dans les années à venir.

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>Objectifs stratégiques :</i> | La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique — <i>Protection de l'environnement</i> . |
| <i>Incidences financières :</i> | Sans objet. |

| | |
|---------------------|---|
| <i>Références :</i> | Annexe 16 — <i>Protection de l'environnement, volume IV — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)</i> Doc 10178 — <i>Rapport de la Réunion de haut niveau sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme pour la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale</i> |
|---------------------|---|

1. INTRODUCTION

1.1 La Nouvelle-Zélande salue et appuie le travail accompli par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) pour présenter un rapport technique portant sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme dans le secteur de l'aviation civile internationale. La Nouvelle-Zélande salue et appuie également les travaux entrepris par le CAEP afin de soumettre à l'Assemblée des niveaux de référence pour le premier examen périodique du Régime de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

1.2 La présente note vise à souligner combien il est important que les États membres de l'OACI se mettent d'accord sur un objectif ambitieux, en prévoyant une transition équitable et en préservant l'intention et les objectifs du CORSIA, et énonce les raisons pour lesquelles nous devons agir dès à présent.

2. IL EST TEMPS D'AGIR

2.1 Le secteur de l'aviation civile internationale a aujourd'hui l'occasion de contribuer, de manière responsable, à la réduction des émissions mondiales de CO₂. En effet, le rapport du CAEP a démontré qu'un objectif ambitieux pour l'aviation internationale était réalisable et qu'il permettrait de réduire considérablement les émissions mondiales d'ici 2050 et 2070.

2.2 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a établi que les changements climatiques anthropiques étaient bien réels. La température moyenne à la surface du globe est montée d'environ 2 degrés Fahrenheit (1 degré Celsius) depuis la fin du 19^e siècle, principalement à cause de l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et en conséquence de différentes activités humaines. Le réchauffement a principalement eu lieu au cours des 40 dernières années, et les sept années les plus récentes ont aussi été les plus chaudes, 2016 et 2020 étant, à égalité, les années les plus chaudes jamais enregistrées¹.

2.3 Les connaissances scientifiques attestent incontestablement du fait que les changements climatiques constituent une menace existentielle. Nous en faisons le constat avec le réchauffement et l'acidification des océans, la perte de biodiversité, la disparition d'espèces et les catastrophes climatiques plus fréquentes et plus intenses qu'auparavant. Il y a quelques semaines à peine, l'état d'urgence a été déclaré dans deux régions de Nouvelle-Zélande à cause de phénomènes météorologiques violents. À l'échelle mondiale, le Pakistan a subi les inondations les plus graves de toute son histoire, et l'Europe a subi des sécheresses comparables aux sécheresses les plus graves jamais enregistrées.

¹ <https://climate.nasa.gov/evidence/>

2.4 Nos efforts doivent désormais se concentrer sur les mesures rapides et significatives que le secteur peut prendre pour réduire à zéro ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'ici 2050. La Nouvelle-Zélande considère que la Réunion de haut niveau qui a eu lieu récemment a illustré la promesse collective d'un objectif ambitieux à long terme qui permettrait au secteur d'agir à cette fin.

2.5 Adopté en 2015, l'Accord de Paris a invité les États du monde entier à agir face à la menace des changements climatiques, notamment en maintenant la hausse de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant les efforts déployés pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela permettrait de réduire sensiblement les risques et les conséquences des changements climatiques.

2.6 En 2021, les États l'ont à nouveau souligné en adoptant le Pacte de Glasgow pour le climat lors de la COP26. Ils ont reconnu que l'impact des changements climatiques serait bien moins fort si la hausse de la température du globe était de 1,5 °C plutôt que de 2 °C, et se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour la limiter à 1,5 °C.

2.7 Si nous voulons faire notre part pour respecter les limites de hausse des températures fixées par l'Accord de Paris et le Pacte de Glasgow, le secteur doit au minimum se fixer pour objectif de réduire à zéro ses émissions nettes de carbone d'ici 2050.

2.8 La Nouvelle-Zélande estime qu'il faut mettre davantage l'accent sur le caractère urgent de la lutte contre les changements climatiques. Dans la Déclaration de Boe² qu'ils ont signée en 2018, les membres du Forum des îles du Pacifique ont réaffirmé que les changements climatiques représentaient la plus grande menace qui soit pour les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique. Les États doivent donc se mettre rapidement d'accord sur un objectif ambitieux afin que les discussions sur les mesures qui devront être prises pour sa réalisation soient menées au plus vite.

3. LES ÉTATS INSULAIRES DU PACIFIQUE N'ONT PAS LE TEMPS D'ATTENDRE

3.1 Le rapport du Groupe de travail 1 du GIEC indique très clairement que les changements climatiques auront des conséquences majeures, parfois même catastrophiques, sur les États insulaires du Pacifique si des efforts tangibles ne sont pas rapidement déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre³. La hausse des températures, les phénomènes climatiques extrêmes, l'érosion côtière, la destruction des cultures et des services d'approvisionnement en eau potable, mais aussi l'élévation du niveau de la mer, ont d'ores et déjà eu des effets néfastes conséquents sur ces pays.

3.2 À titre d'exemple, l'élévation inexorable du niveau de la mer représente un risque grave et bien réel. Selon le GIEC, certains États insulaires du Pacifique vont disparaître, et d'autres ne pourront plus être habités si les effets des changements climatiques continuent d'évoluer au rythme actuel⁴. Depuis 2014, le gouvernement a établi qu'au total 150 villages situés le long des côtes fidjiennes devraient être déplacés vers des terres plus élevées⁵. Si les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques se poursuivent au rythme actuel, les habitants des villages concernés et d'îles entières du Pacifique seront déplacés. Cela entraînera la destruction de leurs pays, de leurs cultures, de leurs foyers, de leur identité unique, de leurs liens à la terre et de leurs modes de vie.

² <https://www.forumsec.org/2018/09/05/boe-declaration-on-regional-security/>

³ https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WGI_SPM.pdf

⁴ <https://www.ipcc.ch/sr15/>

⁵ <https://www.stuff.co.nz/pou-tiaki/300596791/climate-crisis-villagers-forced-to-abandon-their-homes-as-sea-levels-rise>

4. LE LTAG DEVRAIT INCLURE UNE TRANSITION ÉQUITABLE

4.1 La Nouvelle-Zélande estime que les décisions prises pour la réalisation de l'objectif ambitieux à long terme devraient tenir compte du fait qu'il est nécessaire d'établir une transition équitable vers des émissions nettes réduites à zéro d'ici 2050.

4.2 Lors de la Réunion de haut niveau qui a eu lieu récemment, de nombreux États en développement ont fait part de leurs préoccupations quant au coût de la réduction des émissions de CO₂ et aux incidences de l'objectif ambitieux sur leurs secteurs de l'aviation émergents. En tant que petite nation, la Nouvelle-Zélande comprend cette préoccupation, son propre secteur de l'aviation étant lui aussi limité.

4.3 La Nouvelle-Zélande estime que, même si le niveau de développement du secteur de l'aviation varie d'un pays à l'autre, tous les États membres de l'OACI devraient aspirer au même objectif ambitieux. Cela permettrait d'investir dans l'aviation verte et de créer des emplois et des opportunités dans les pays en développement, pour une transition juste et en accord avec les objectifs de développement durable des Nations unies. De nombreux États, en développement ou développés, sont d'avis qu'un appui sera nécessaire pour respecter l'initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI. Adopter un objectif mondial ambitieux permettrait de fournir cet appui, qu'il soit d'ordre financier ou qu'il s'agisse de renforcement des capacités.

4.4 Mener une transition équitable consiste à faire en sorte que tous les États puissent y participer, pour atteindre les mêmes objectifs, et sans retarder la transition elle-même. Il est également important de bien réfléchir aux possibilités de financement, de façon à ce que les petits États insulaires du Pacifique n'aient pas à s'endetter lourdement pour atteindre les objectifs fixés.

4.5 De manière générale, les pays qui risquent d'être laissés pour compte seront aussi les plus vulnérables face aux changements climatiques, c'est-à-dire ceux qui éprouvent le plus de difficultés en matière d'adaptation et d'endettement. L'OACI devra trouver les moyens de les soutenir, en adoptant des méthodes qui ne dépendront pas d'exceptions ni de dérogations susceptibles d'entamer l'efficacité des mesures appliquées pour réduire les émissions. Pendant la Réunion de haut niveau, la Nouvelle-Zélande a appuyé les propositions visant à renforcer le rôle de facilitateur de l'OACI afin que les États en développement bénéficient des investissements dans l'aviation verte et des activités de renforcement des capacités.

4.6 L'OACI doit veiller à ce qu'aucun État ne soit laissé de côté lors du déploiement de diverses technologies et pratiques. Son appui sera essentiel pour garantir que les États en développement disposent des compétences et des ressources nécessaires pour la transition vers des émissions nettes de carbone réduites à zéro dans le secteur de l'aviation. Dès lors, l'OACI devra s'efforcer de garantir une transition équitable pour tous les États.

5. LE NIVEAU D'AMBITION DU CORSIA DEVRAIT ÊTRE RENFORCÉ

5.1 Il est essentiel qu'un examen satisfaisant du CORSIA soit réalisé pour veiller à ce que le Régime reste ambitieux et soit bien utilisé.

5.2 Comme indiqué dans l'étude de faisabilité du LTAG, des mesures hors secteur seront nécessaires pour gérer les émissions résiduelles que le secteur ne pourra pas réduire, et l'outil dont nous disposons actuellement en la matière est le CORSIA.

5.3 Le niveau de référence doit être réévalué dans le cadre de l'examen périodique du CORSIA. La Nouvelle-Zélande est favorable à ce que le niveau d'ambition du CORSIA soit maintenu ou renforcé et à ce que le niveau de référence soit tel qu'il déclenche la compensation prévue par le Régime dans les années à venir. Ceci est essentiel pour assurer la viabilité et la crédibilité futures du CORSIA.

5.4 Tout comme l'objectif ambitieux, la compensation représente une mesure importante pour garantir les investissements dans des pratiques d'aviation plus écologiques contribuant à la réduction des émissions de CO₂, telles que les carburants d'aviation durables, les aéronefs à émissions nulles et les améliorations sur le plan opérationnel. Veiller à ce que la compensation des émissions soit requise en vertu du CORSIA permettra de faciliter ces investissements.

6. SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE

6.1 L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note du contenu de la présente note de travail ;
- b) noter que les décisions relatives à l'action climatique ne peuvent pas être remises à plus tard car tout retard aura des conséquences graves et catastrophiques pour les petits États insulaires ;
- c) noter que les États devraient s'efforcer d'établir un objectif ambitieux assorti d'une transition équitable, conformément à l'initiative *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI ; et
- d) noter que le niveau d'ambition du CORSIA devrait être maintenu ou renforcé et que le niveau de référence devrait permettre de garantir que les émissions soient dûment compensées dans les années à venir.